

COMPTE RENDU

---=00=---

**1°/ MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES PROCEDE A L'APPEL DES
CONSEILLERS MUNICIPAUX**

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Henri LEROY, Maire.

- Mme Monique ROBORY-DEVAYE, M. Jacques BERTHELOT, Mme Christine LEQUILLIEC,
M. Yves SIMON, Mme Josiane GHIBAUDO, M. Rémy ALUNNI, Mme Sandrine CASINELLI,
M. Georges LORENZELLI, Mme Sophie DEGUEURCE, Adjoints,

- M. Bruno MUNIER, Mmes Claude CARON, Monique VOLFF, M. Jean PASERO,
Mme Emilie OGGERO, Mme Marie-Thérèse SEVILLA, M. Pierre DECAUX,
M. Guy VILLALONGA, Mme Catherine DESCAMPS, M. Alain AVE, M. Jean-Pierre ODDER,
Mme Arlette VILLANI, Jean Valéry DESENS, Mrs Bernard DAVID, Jean-Claude CASTILLO,
Mme Arlette GIORDANO, Mrs Claude GANTOIS, Gérard ALUNNI, Hervé LAVISSE,
Conseillers Municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

- M Gérard ALLADIO, Conseiller Municipal, par Mme Monique VOLFF,
- Mme Christiane LORIN, Conseillère Municipale, par Mme Sophie DEGUEURCE,
- Mme Barbara LAURETTA, Conseillère Municipale, par Mme Monique ROBORY-DEVAYE,
- Mme Chantal MAIMON, Conseillère Municipale, par Mme Arlette GIORDANO.

**2°/ LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT SE
REUNIR.**

**3°/ Madame Emilie OGGERO, CONSEILLERE MUNICIPALE EST DESIGNEE SECRÉTAIRE DE
SÉANCE.**

**JE VOUS DEMANDE DE PROCÉDER A LA LECTURE DU PROCÈS VERBAL DE LA
DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.**

JE VOUS DEMANDE DE PASSER AU VOTE DE CE PROCÈS-VERBAL.

QUI EST VOTE :

A L'UNANIMITE

---=---

Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux,

Notre séance du Conseil Municipal est rendue obligatoire par les dernières Décisions Modificatives des Budgets Annexes des Activités Nautiques et de l'Assainissement qui doivent être votées comme chaque année avant le 21 Janvier.

Il s'agit d'un Conseil Municipal avec un Ordre du Jour allégé et purement administratif qui concerne essentiellement des dossiers fonciers :

- Des occupations de parcelles communales (5^{ème} délibération)
- Incorporation de chemins privés dans le domaine public communal (7^{ème} et 8^{ème} délibération)

ou de partenariat :

→ dans le domaine du Sport avec la Free Ride Classic Mandelieu La Napoule qui a un but essentiellement humanitaire (9^{ème} délibération).

→ dans le domaine de la Culture avec l'Association d'Art La Napoule (14^{ème} délibération) pour la mise à disposition du château

→ dans le domaine de la Sécurité des services, avec le Centre de Gestion 06 (13^{ème} délibération).

Deux délibérations ont une importance particulière :

* l'avis que doit donner le Conseil Municipal sur le renouvellement d'exploitation des Jeux du Casino de Mandelieu-La Napoule.

Je vous rappelle que les recettes prévisionnelles procurées par les jeux pour 2010 s'élèvent 3 Millions d'Euros inscrits au budget.

* le lancement de la procédure d'Appel d'Offres du nouveau marché de collecte des ordures ménagères et assimilés. L'actuel marché arrive à expiration le 31 Mai 2010. C'est donc l'occasion d'élaborer un Cahier des Charges innovant, en conformité avec l'Agenda 21 de la Commune : développer davantage le tri sélectif volontaire pour une meilleure valorisation des déchets.

Telles sont les principaux points de l'Ordre du Jour que vous allez être amenés à connaître au cours de cette Première Séance du Conseil Municipal de l'année 2010.

Je vous remercie et je passe la parole au Rapporteur de la Délibération n°1.

1ERE DELIBERATION :

DECISION MODIFICATIVE N°1 – ANNEE 2009 – BUDGET ANNEXE ACTIVITES NAUTIQUES

La Décision Modificative N° 1 de l'exercice 2009 du Budget Annexe des Activités Nautiques retrace, tant en Dépenses qu'en Recettes, le réajustement de crédits rendus par l'exécution budgétaire en cours. Il s'agit d'un transfert de crédit du Chapitre 65 au Chapitre 012.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Activités Nautiques de l'exercice 2009 réparti comme suit :

En section de fonctionnement : 0,00 €
En section d'investissement : 0,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ADOpte la décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Activités Nautiques.

La Décision Modificative N° 3 de l'exercice 2009 du budget Annexe Assainissement retrace tant en dépenses qu'en recettes le réajustement de crédits rendus par l'exécution budgétaire en cours. Il s'agit d'écritures d'ordre budgétaires au chapitre 27 pour la récupération de la TVA auprès du délégataire.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Décision Modificative N° 3 du Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2009 réparti comme suit :

En section de fonctionnement : 0,00€
En section d'investissement : 24 000,00 €

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ADOpte la Décision Modificative n° 3 du Budget Annexe Assainissement.

**3EME DELIBERATION :
ADHESION DE LA COMMUNE DE MANDELIEU – LA NAPOULE A L'ASSOCIATION DES
ACHETEURS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Cette Association a pour but de favoriser les échanges et réflexions entre les acheteurs des collectivités territoriales en vue d'optimiser le métier d'acheteur public.

Elle compte, à ce jour, plus de 400 collectivités adhérentes dans toute la France et les DOM TOM.

La Collectivité adhérente bénéficie de différents services tels que :

- L'accès à la bibliothèque de cahiers des charges,
- La base documentaire,
- Les fiches achats et les documents types,
- La réception des lettres d'information « info-achat »
- Le compte-rendu des études réalisées par des groupes d'experts.

Pour toutes ces raisons, la commune souhaite adhérer à cette association de type loi 1901, créée en 1992. Le montant annuel de la cotisation est de 180 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'adhésion à l'Association des Acheteurs des Collectivités Territoriales.

**4EME DELIBERATION :
AVIS SUR LE RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DES JEUX DU CASINO.**

L'autorisation d'exploitation des jeux du Casino de Mandelieu La Napoule arrive à son terme le 28 février 2010. Il convient de donner un avis au renouvellement de cette autorisation pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} Mars 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

M. CASTILLO, M. le Maire et Mme ROBORY-DEVAYE,

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

EMET un avis favorable au renouvellement de l'autorisation du Pullman Cannes Mandelieu Royal Casino.

La Société Algora Environnement spécialisée dans l'enlèvement, le traitement et la valorisation de tous les déchets liquides et solides a pour projet de s'implanter sur le territoire communal.

Dans l'attente de trouver un terrain adapté à ses activités, la société sollicite la possibilité d'occuper pour une durée de 11 mois, à compter du 1^{er} février 2010, et moyennant un loyer de 900€ mensuels le terrain communal situé avenue du Général Garbay, précédemment destiné à la construction d'une pépinière d'entreprises.

Il est proposé au Conseil d'accepter cette occupation précaire et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

Mrs DAVID, BERTHELOT et Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré,

PAR 29 VOIX POUR

Et

4 VOIX CONTRE

(Mrs DAVID, CASTILLO, GANTOIS, ALUNNI)

ACCEPTE la conclusion d'une Convention d'occupation des parcelles communales AH 74 (pour partie), 48 et 49 au profit de la Société Algora.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

**6EME DELIBERATION :
REVISION SIMPLIFIEE DU PLU APPROUVE**

Au regard d'un contexte économique difficile et de l'absence de foncier disponible pour des activités industrielles, artisanales et de bureaux, il est proposé de réviser le PLU dans son secteur Na pour les terrains jouxtant le parc d'activités de la Siagne afin d'y autoriser les activités industrielles, artisanales et de bureaux.

Cette révision permettra notamment l'implantation de la Société ALGORA (Algora Environnement) sur le territoire de Mandelieu.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

Mrs GANTOIS ET BERTHELOT,

Et après en avoir délibéré,

PAR 27 VOIX POUR

Et

6 VOIX CONTRE

(Mrs DAVID, CASTILLO, Mmes MAIMON, GIORDANO, Mrs GANTOIS, ALUNNI)

DONNE un avis favorable à la mise en révision simplifiée du PLU.

**7EME DELIBERATION :
INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DU CHEMIN DE
TANNERON.**

Au terme de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 octobre au 06 novembre 2009 inclus portant sur le transfert dans le domaine public du chemin de Tanneron voie privée ouverte à la circulation publique, le commissaire enquêteur a établi un rapport et émis des conclusions favorables sur le projet.

Il est proposé au conseil de prendre acte des conclusions du commissaire enquêteur émises suite à l'enquête publique, d'adopter le transfert d'office sans indemnité de la propriété de la voie privée du chemin de Tanneron et d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de transfert de propriété des terrains.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

PREND acte des conclusions du commissaire enquêteur émises suite à l'enquête publique, d'adopter le transfert d'office sans indemnité de la propriété de la voie privée du chemin de Tanneron et d'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de transfert de propriété des terrains.

**8EME DELIBERATION :
VENTE DES PARCELLES COMMUNALES SISES CHEMIN DE LA THEOULIERE
CADASTREES SECTION BT N°49 ET N°43**

En date du 30 mars 2009, le Conseil Municipal a autorisé la vente de la parcelle communale cadastrée section BT n° 49 sise chemin de la Théoulière d'une superficie de 1239 m², au prix de 500 000 Euros.

La vente de cette parcelle ayant pour objectif la réalisation d'une opération de 56 logements PLS, par la société URBANUM.

Au dépôt du Permis de Construire, il a été constaté que l'emprise du projet comprend également la parcelle cadastrée section BT n°43, en nature de délaissé de voirie, d'une superficie de 106m².

Il convient donc d'accepter la vente des parcelles BT n°43 et 49, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTTE la vente des parcelles BT n°43 et 49, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

**9EME DELIBERATION :
APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LES ORGANISATEURS DE LA
« FREE RIDE CLASSIC MANDELIEU LA NAPOULE » ET DU « TRAIL LES ILLUMINES ».**

La Ville de Mandelieu-la Napoule accueillera le SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2010 la « Free Ride Classic Mandelieu » et « le Trail des Illuminés »

Cette manifestation sera co-organisée par les associations « El Nino » et « CG Sport Event ».

Les fonds recueillis par les organisateurs seront destinés à l'achat de jouets, matériel médical, scolaire pour des actions humanitaires.

Le Conseil Municipal sera appelé à approuver le déroulement de « la Free Ride Classic » et du « Trail des Illuminés » sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de ces deux manifestations

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le déroulement de « la Free Ride Classic » et du « Trail des Illuminés » sur le territoire de la commune ainsi que l'occupation gratuite du domaine public pour le déroulement de ces deux manifestations

**ACHAT DE DIVERS MATÉRIELS ET MOBILIER ET AMÉNAGEMENTS EN INVESTISSEMENT
POUR LES STRUCTURES DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE – DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé au Conseil Municipal, afin d'améliorer le bien-être des enfants et des adolescents de la Commune, d'acquérir divers matériels et mobilier d'équipement et de procéder à certains agencements et aménagements pour les différentes structures de l'Enfance et de la Jeunesse et pour la coordination enfance et jeunesse, pour un montant total Hors Taxes de 40 996,76 €, étant précisé que le crédit nécessaire à ces acquisitions a été inscrit au budget primitif 2010.

Pour la réalisation de ce projet, il sera demandé une aide financière entre 40% et 60% du prix Hors Taxes, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, située entre 16 398,71 € et 24 598,06 €.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les projets d'achats de matériel, de mobilier et d'informatique et **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

**11EME DÉLIBÉRATION :
AMENAGEMENT D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS – DEMANDE DE SUBVENTION**

Il est proposé au Conseil Municipal, afin d'améliorer le bien-être des enfants et des adolescents de la Commune, de créer et d'aménager un jardin public dans la ville de Mandelieu-La Napoule et d'y installer divers jeux pour enfants.

Il est précisé que le crédit nécessaire à ces installations a été inscrit au budget primitif 2010.

Pour la réalisation de ce projet, il sera demandé une aide financière, dans la limite de 40% du prix Hors Taxes, auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet d'installation de jeux pour enfants et **SOLLICITE** une aide financière auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

**12EME DÉLIBÉRATION :
DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES ASSISTANTS MATERNELS AGREES
EMPLOYES PAR LA COMMUNE**

En l'absence de cadre d'emplois de la fonction publique correspondant, la détermination de la rémunération des assistants maternels échappe aux règles statutaires applicables aux agents publics.

En raison du caractère spécifique de leur activité, les règles qui leur sont applicables ne sont pas régies par le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires mais par le Code de l'Action Sociale et de la Famille et le code du travail.

Il revient donc à l'organe délibérant, dans le respect des minima fixé par voie législative et réglementaire de fixer le montant réel du salaire et de ses compléments pour les assistants maternels employés par la collectivité.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la mise en œuvre du système de rémunération des assistants maternels au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal a à plusieurs reprises délibéré sur les avenants reconduisant la convention nous liant avec le Centre de Gestion des Alpes Maritimes sur des prestations qu'il nous offrait en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Or cette dernière a été profondément modifiée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour ce qui concerne sa durée et ses conditions financières. En effet, la durée est dorénavant de trois ans au lieu d'un an précédemment et les conditions financières ne sont plus fixées sur un pourcentage de la masse salariale (0.06%) mais sur une tarification à la journée d'intervention à hauteur de 600 euros.

Aussi, afin de permettre à la Collectivité d'être assisté et conseillé par les ingénieurs sécurité du Centre de Gestion dans la mise en place entre autre du Document Unique de Sécurité, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune pour une durée de trois ans la convention susvisée avec le CDG 06, et de fixer une fourchette de jour d'intervention comprise entre 10 et 15 jours au minimum.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune pour une durée de trois ans la convention susvisée avec le CDG 06, et de fixer une fourchette de jour d'intervention comprise entre 10 et 15 jours au minimum.

**14EME DELIBERATION :
APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET
L'ASSOCIATION D'ART DE LA NAPOULE (CHATEAU DE LA NAPOULE)**

Dans le cadre de l'animation culturelle de la Ville, la Commune de Mandelieu-La Napoule organise chaque année diverses animations qui se déroulent au Château de la Napoule, propriété de l'Association d'Art de la Napoule.

Par une précédente délibération, le Conseil Municipal a approuvé le montant de la subvention à verser à l'Association, en contrepartie de sa participation à la réussite de différentes manifestations prévues par la Commune, par la mise à disposition de la Cour d'Honneur et de certaines salles du Château et compte tenu de l'intérêt communal culturel et touristique représenté par ce dernier.

Le versement de la subvention comprend tous les frais liés à la prestation.

Il est donc proposé d'attribuer à l'Association d'Art de la Napoule, au titre de l'année 2010, une subvention d'un montant de 21 000 Euros.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'attribuer à l'Association d'Art de la Napoule, au titre de l'année 2010, une subvention d'un montant de 21 000 Euros.

AUTORISE M. Le Maire à signer la convention à intervenir.

**15EME DELIBERATION :
LANCLEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE EUROPEEN POUR LE MARCHE DE
COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES**

L'actuel marché de collecte des déchets ménagers et assimilés arrivera à son terme le 31 mai 2010.

Il convient donc de lancer dès à présent une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert européen. Le marché qui en résultera prendra effet au 1er juin 2010 pour un montant estimé de 2 000 000 € HT.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au marché.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le lancement de cette procédure et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes au marché.

**16EME DELIBERATION :
ANNULATION DU TRANSFERT AU SDEG DE LA COMPETENCE EN MATIERE D'ENTRETIEN
DE L'ECLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL**

La Commune de Mandelieu-La Napoule est adhérente du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (S.D.E.G) depuis sa création en 1957. A ce titre, elle lui a notamment transféré sa compétence en matière de délégation de la distribution de l'électricité sur son territoire, des réalisations de travaux d'extension, de renforcement et de dissimulation des réseaux électriques, de l'entretien du réseau d'éclairage public.

Au cours de l'exécution du marché d'entretien d'éclairage public, il est apparu que l'intégralité du patrimoine communal d'éclairage public ne figurait pas au bordereau du marché et ce malgré les nombreuses demandes de la commune, de plus ce marché a été annulé par la Préfecture. Un nouvel appel d'offres a été relancé par le SDEG sans toutefois que le bordereau des prix ne soit modifié.

Pour ces raisons, le Conseil Municipal sera amené à **ANNULER** le transfert de la compétence d'entretien de l'éclairage public communal au Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

PRONONCE l'annulation du transfert au SDEG de la compétence en matière d'entretien de l'éclairage public communal.

**17EME DELIBERATION :
CONVENTION DE PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES
PUBLIQUES ENTRE LA VILLE DE CANNES ET LA VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

Les écoles de Mandelieu-La Napoule accueillent des élèves résidant à Cannes, et réciproquement. La convention concernant la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques entre ces deux communes est arrivée à échéance.

A cet effet, est envisagée la signature d'une nouvelle convention avec la Ville de CANNES, fixant le montant de cette participation financière à hauteur de 848,14 € par élève scolarisé en maternelle et en primaire, dès l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu les interventions de :

**Mmes GIORDANO, GHIBAUDO, Mrs DESENS, MUNIER,
CASTILLO, DAVID, GANTOIS et M. le Maire**

Et après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE le principe de participation sur la base d'un forfait de 848.14 € par élève maternelle et élémentaire.

AUTORISE M. Le Maire à signer ladite convention.

18EME DÉLIBÉRATION :**REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - APPROBATION DES CONVENTIONS**

Les écoles de Mandelieu-La Napoule accueillent des élèves résidant dans les communes de AURIBEAU SUR SIAGNE, GRASSE, LA ROQUETTE SUR SIAGNE, LE CANNET, MOUANS-SARTOUX, MOUGINS, PEGOMAS, PEYMEINADE, VALBONNE, VALLAURIS et réciproquement. La convention concernant la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques entre ces communes est arrivée à échéance.

A cet effet, est envisagée la signature d'une nouvelle convention avec les communes citées ci dessus, fixant le montant de cette participation financière à hauteur de 610,30 € par élève scolarisé en maternelle et en primaire, dès l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur Le Maire à signer les conventions à intervenir avec ces communes.

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

ACCEPTE le principe de participation sur la base d'un forfait de 848.14 € par élève maternelle et élémentaire.

AUTORISE M. Le Maire à signer les conventions à intervenir avec les communes de AURIBEAU SUR SIAGNE, GRASSE, LA ROQUETTE SUR SIAGNE, LE CANNET, MOUANS SARTOUX, MOUGINS, PEGOMAS, PEYMEINADE, VALBONNE, VALLAURIS.

**DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
ET PAR APPLICATION DE LA DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008,
DES DECISIONS ONT ÉTÉ PRISES
DANS DIFFERENTS DOMAINES PAR DÉLÉGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Il appartient au Maire d'en donner un compte rendu
lors de la séance du Conseil Municipal**

CIMETIERES

- 151°/ Achat concession n° 151 Carré 3 du Cimetière de La Napoule par Mme Marcelle JOUGLAS pour la somme de 863.26 €.
- 153°/ Achat concession N° 38 Carré 5 par M. Pierre PADIOU pour la somme de 189.23 €

FINANCES

- 152°/ Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des chèques des Marchés Publics

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

ESTP

Travaux d'aménagement de la rue de la Vigne
LOT 1 – Remplacement du réseau d'eaux usées
Montant du marché 370 783.92 € TTC

ESN
Travaux d'aménagement de la rue de la Vigne
LOT 2 – Aménagement de la voirie
Montant du marché 560 164.54 € TTC

EUROSON AZUR

Installation générale de la manifestation sportive « Faites du sport »
du 12 au 13 septembre 2009
LOT 1 – Location et installation de structures (tentes) et d'un plancher
Montant du marché : 13 096.20 € TTC

EUROSON AZUR

Installation générale de la manifestation sportive « Faites du sport »
du 12 au 13 septembre 2009
LOT 2 – Sonorisation du Parc et de la plage de Robinson
Montant du marché : 4 278.09 € TTC

EUROSON AZUR

Installation générale de la manifestation sportive « Faites du sport »
du 12 au 13 septembre 2009
LOT 3 – Animateur « micro »
Montant du marché : 598 € TTC

EUROSON AZUR

Installation générale de la manifestation sportive « Faites du sport »
du 12 au 13 septembre 2009
LOT 5 – Location de structures gonflables et animations
Montant du marché : 11 943.66 € TTC

RN7

Travaux d'aménagement de la rue de la Vigne
LOT 3 – Signalisation verticale et horizontale
Montant du marché : 8 448.54 € TTC

ALGORA

Curage et nettoyage des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales
Montant du marché : 86 684.75 € TTC

COMPLETEL

Fourniture de services d'accès à Internet
Montant du marché : 729.56 € TTC

SARL BETON PROJETE MEDITERRANEE

Aménagement d'un Skate Park
Montant du marché : 197 631.56 € TTC

BUREAU ALPES CONTROLE SA

Réaménagement de l'Espace Pinède
Missions de Contrôle Technique et de CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de
Protection de la Santé des Travailleurs
Lot 1 – Mission de Contrôle Technique
Montant du Marché : 2.152.80 € TTC

SARL DIAGNOSTIC ET SECURITE

Réaménagement de l'Espace Pinède
Missions de Contrôle Technique et de CSPS (Coordination en matière de Sécurité et de
Protection de la Santé des Travailleurs
Lot 2 – Mission de C.S.P.S.
Montant du Marché : 2.775.32 € TTC

ASSOCIATIONS REV'ALIZES

Organisation de Séjours en Centre de Vacances pour les enfants et Adolescents
Hiver et Eté 2010 – Zone B
Lot 2 : Hiver – Alpes Italiennes Adolescents 13 à 16 ans
Activités Ski et Sports de glisse de montagne
Montant du Marché : 68.75 € TTC par jour et par personnes

Organisation de Séjours en Centre de vacances pour les enfants et adolescents
Hiver et Été 2010 – Zone B
Lot 1 : Hiver – Isère et Savoie Enfants 6 à 12 ans
Activités Ski et Sports de glisse de montagne
Montant du Marché : 74.25 € TTC par jour et par personnes

SEMERU

Maintenance du système de vidéo protection urbaine et de l'infrastructure du réseau de communication à haut débit avec les équipements annexes
Lot 1 : Système de vidéo protection urbaine – Equipements de terrains
Montant du Marché : 55 339.64 € TTC

SEMERU

Maintenance du système de vidéo protection urbaine et de l'infrastructure du réseau de communication à haut débit avec les équipements annexes.
LOT 2 – Système vidéo protection urbaine – IHM logiciel de gestion au CSU
Montant du marché : 11 326.12 € TTC

SPIE COMMUNICATIONS

Maintenance du système de vidéo protection urbaine et de l'infrastructure du réseau de communication à haut débit avec les équipements annexes.
LOT 3 – infrastructure du réseau de communications multiservices
Montant du marché : 82 486.57 € TTC

S.N.E

Rénovation de chaufferies de groupes scolaires
LOT 1 - Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Cottage Glycines
Montant du marché : 68 494.74 € TTC

S.N.E

Rénovation de chaufferies de groupes scolaires
LOT 2 - Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Cottage Mimosas
Montant du marché 45 644.86 € TTC

S.N.E

Rénovation de chaufferies de groupes scolaires
LOT 3 - Rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Frédéric Mistral
Montant du marché 66 188.85 € TTC

RP SERVICES

Installation générale Marché de Noël
du 18 au 24 Décembre 2009
LOT 1 – Location et installation des structures (tentes)
Montant du marché : 24 099.40 € TTC

EUROSON AZUR

Installation générale Marché de Noël
du 18 au 24 Décembre 2009
LOT 3 – Sonorisation du Marché de Noël
Montant du marché : 1 243.84 € TTC

SARL DAMOCLES SECURITE

Installation générale Marché de Noël
du 18 au 24 Décembre 2009
LOT 4 – Surveillance du Marché de Noël
Montant du marché : 3 767.40 € TTC

SARL JARDINERIE GIMENO

Installation générale Marché de Noël
du 18 au 24 Décembre 2009
LOT 5 – Acquisition de sapins floques
Montant du marché : 5 692.96 € TTC